

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-040

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Raphael GABION, Margot SOLVIGNON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Raphael GABION pouvoir à Eric LARDON, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Odile PHILIPPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SUBVENTIONS RELATIVES AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES POUR L'ANNEE 2026 – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260520-2026-05-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles publiques, la Ville de Saint Marcellin en Forez verse, depuis des années, des subventions aux équipes enseignantes pour faire face aux dépenses liées aux projets pédagogiques.

Ces subventions sont versées à l'Association Gestionnaire (ou Coopérative Scolaire) adossée à chaque école publique.

Le montant des subventions est déterminé selon un forfait calculé par élève sur la base des données enregistrées au 1^{er} janvier de l'exercice comptable en cours.

Au 1^{er} janvier 2026, le nombre d'élèves est de 188 pour l'école maternelle et 343 pour l'école élémentaire.

Cette année, il est proposé de maintenir un forfait de 12 € par élève.

Ainsi, sur cette base, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir octroyer la somme de 6 372 €, répartie de la manière suivante :

- Sou des écoles - Ecole élémentaire : 4 116 € (343 élèves x 12 €) ;
- Sou des écoles - Ecole maternelle : 2 256 € (188 élèves x 12 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Décide d'allouer un montant de 4 116 € au Sou des écoles - Ecole élémentaire
- Décide d'allouer un montant de 2 256 € au Sou des écoles - Ecole maternelle
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif
- Autorise le Maire à mandater les dépenses

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 28 MAI 2026

Le Maire,

Eric LARDON

A large, stylized blue ink signature of Eric Lardon, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' and the year '1880'.

Le Secrétaire de séance

Odile PHILIPPON

A blue ink signature of Odile Philippou, written in a cursive style.